ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

XXVIIe SESSION DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE FRANCO-QUÉBÉCOISE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Assemblée nationale française (DANRANF)
- Paris et Bordeaux (France)
- 13 au 17 octobre 2014

PARTICIPANTS

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Michel Matte, député de Portneuf et vice-président de la DANRANF
- M. Maka Kotto, député de Bourget et vice-président de la DANRANF
- M. Sylvain Roy, député de Bonaventure et membre de la DANRANF
- Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et membre de la DANRANF
- M. Patrick Huot, député de Vanier-Les Rivières et membre de la DANRANF
- Mme Lise Moreau, directrice de cabinet du président
- Mme Mylène Poulin, secrétaire administrative de la DANRANF.

CONTEXTE

- La Commission interparlementaire franco-québécoise (CIFQ) a été instituée en 1979 par les présidents de l'Assemblée nationale française (ANF) et de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) en vue de développer la coopération interparlementaire entre les deux assemblées.
- Les sessions annuelles se tiennent alternativement au Québec et en France.
- La DANRANF est compétente pour les relations que l'ANQ entretient avec la Chambre basse du Parlement français.
- L'ANQ reçoit par ailleurs de façon ponctuelle des délégations de parlementaires français en mission d'études au Québec et désirant échanger avec les députés québécois sur des sujets d'intérêt commun.

THÈMES

- L'actualité politique et parlementaire en France et au Québec
- Le développement des régions éloignées
- L'éthique et la déontologie dans la vie politique.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les moments significatifs de l'actualité politique et parlementaire québécoise depuis février 2012 et, réciproquement, appréhender les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire française.
- Dans le cadre de la séance de travail prévue à cette fin, s'enquérir de l'expérience française en matière de développement des régions éloignées.
- Faire état des problématiques auxquelles doivent faire face les régions éloignées du Québec et des mesures de revitalisation mises en place en matière de développement économique et des infrastructures, ainsi que de l'accessibilité aux soins de santé.
- S'enquérir des instruments légaux existants en France en matière d'éthique et de déontologie dans la vie politique.
- Présenter les mécanismes mis en place au Québec pour renforcer la transparence et l'intégrité des institutions publiques.
- Par le biais d'échanges approfondis sur leurs façons de faire respectives, permettre aux députés de l'ANQ et de l'ANF de renforcer leur expertise relative aux enjeux étudiés, de partager des solutions novatrices et d'identifier des pistes de collaboration éventuelles.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

- La séance de travail portant sur l'actualité politique et parlementaire a permis aux députés de l'ANQ et de l'ANF de présenter et de mettre en contexte les travaux parlementaires effectués dans leur Parlement respectif, ainsi que les débats politiques marquants ayant eu cours depuis la 26e session de la CIFQ (Québec, février 2012).
- La délégation québécoise a par ailleurs fait état des résultats des élections provinciales du 7 avril 2014 et des principaux projets de loi étudiés par l'ANQ depuis le début de la 41e législature. La délégation de l'ANF a poursuivi en présentant les récents développements concernant la situation économique et la révision des programmes, la transition énergétique, ainsi que le projet de réforme territorial en France.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS (SUITE)

- La séance de travail portant sur le développement des régions éloignées a permis à la délégation québécoise de dresser un portrait de la situation des régions éloignées au Québec, en plus de présenter les programmes et stratégies gouvernementales en ce domaine. Lors des discussions, les parlementaires français et québécois ont dégagé des défis communs rencontrés de part et d'autre pour le développement des régions éloignées, notamment concernant le vieillissement démographique, l'enseignement et la recherche, le développement économique, l'accès à la formation à l'emploi, aux transports, aux soins de santé, ainsi qu'à l'éducation, etc.
- Les travaux sur ce thème ont été enrichis par les auditions de M. Marc-Étienne Pinault, directeur du développement des capacités des territoires au Commissariat général à l'égalité des territoires, M. Laurent Davezies, professeur et titulaire de la Chaire : « Économie et développement des territoires » et Mme George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer. En plus de permettre à la délégation québécoise de mieux connaître les enjeux auxquels sont confrontées les régions éloignées de France, ces auditions ont permis de faire ressortir la nécessité de mettre en place des politiques permettant de lutter contre les inégalités territoriales entre les citoyens. L'importance de développer une meilleure expertise des ressources spécifiques à chaque région a également été soulignée, et ce, afin de mieux orienter le développement économique de ces régions vers des créneaux porteurs.
- Lors de leur déplacement en Aquitaine, les membres de la Commission ont eu l'occasion de visiter deux entreprises qui ont contribué à la revitalisation économique des départements des Landes et de la Gironde : « Biolandes », spécialisée dans le domaine des huiles essentielles, ainsi que les Serres écologiques « Rougelin/Tom d'Aqui », à Parentis-Born, qui récupèrent l'eau de forage pétrolier de la compagnie Vermilion pour chauffer les serres de tomates. Les députés québécois ont ainsi pu prendre connaissance de projets novateurs et créateurs d'emplois, axés sur la mise en valeur de ressources propres à cette région. Ils ont également établi des contacts avec des élus locaux, ainsi que des élus du Conseil régional d'Aquitaine.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS (SUITE)

- Lors de la séance de travail consacrée au thème de l'éthique et de la déontologie dans la vie politique, la délégation québécoise a entretenu les députés de l'Assemblée nationale française de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et de son application, ainsi que du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale du Québec. La délégation française a poursuivi en présentant les mesures de contrôle en matière de déontologie et de relations d'influences à l'Assemblée nationale française.
- Les parlementaires ont ensuite auditionné le déontologue de l'ANF, M. Ferdinand Mélin-Soucramanien, ainsi que le vice-président de l'ANF, M. Christophe Sirugue sur son rapport portant sur les groupes d'intérêts. Les discussions ont principalement touché aux mesures à privilégier pour favoriser une plus grande transparence et permettre un rapprochement entre les institutions démocratiques et les citoyens. À ce propos, les parlementaires français ont souligné l'avancement du Québec et la nécessité d'accroître les échanges d'information en la matière entre les deux assemblées.
- En plus de l'étude des thèmes identifiés et dans le cadre de diverses rencontres avec certaines personnalités politiques françaises, la délégation québécoise a approfondi sa connaissance de l'organisation politique et administrative française et a contribué à renforcer la collaboration franco-québécoise tout en promouvant les expériences novatrices et les particularités du Québec sur des enjeux variés.
- À l'issue des travaux de cette 27e session de la CIFQ, les membres de la Commission ont adopté deux résolutions relatives aux thèmes étudiés. Il a également été proposé de mettre à profit la collaboration entre les deux assemblées afin de mener, pour la prochaine session de la Commission, une réflexion sur les stratégies d'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) en formation à distance en français. Cette réflexion permettrait d'explorer la possibilité d'apporter une expertise franco-québécoise à la Francophonie, notamment en matière de formation de la main-d'œuvre.

COÛT

- Per diem et autres frais	5 363,43 $
- Transport	18 253,53 $
Total	**23 616,96 $**